

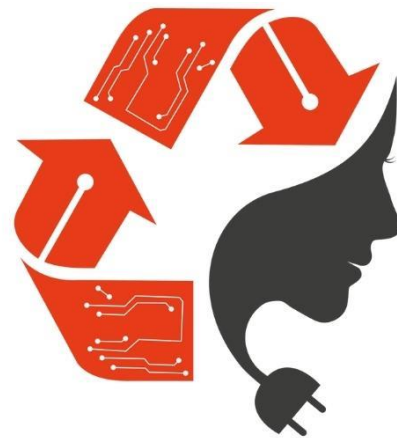


Entreprise adaptée

pour le réemploi informatique durable.

EVA

Depuis l'origine, EVA agit en entreprise de valorisation adaptée pour le réemploi informatique **durable** tout en favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle s'engage dans l'action climatique avec la conviction qu'il faut **tisser un lien humain avec la cause environnementale** et collaborer avec les territoires pour gagner en efficacité.



EVA, SOCIALE PAR NATURE

Sous la présidence de son fondateur, et sur la base de son expérience adaptée,

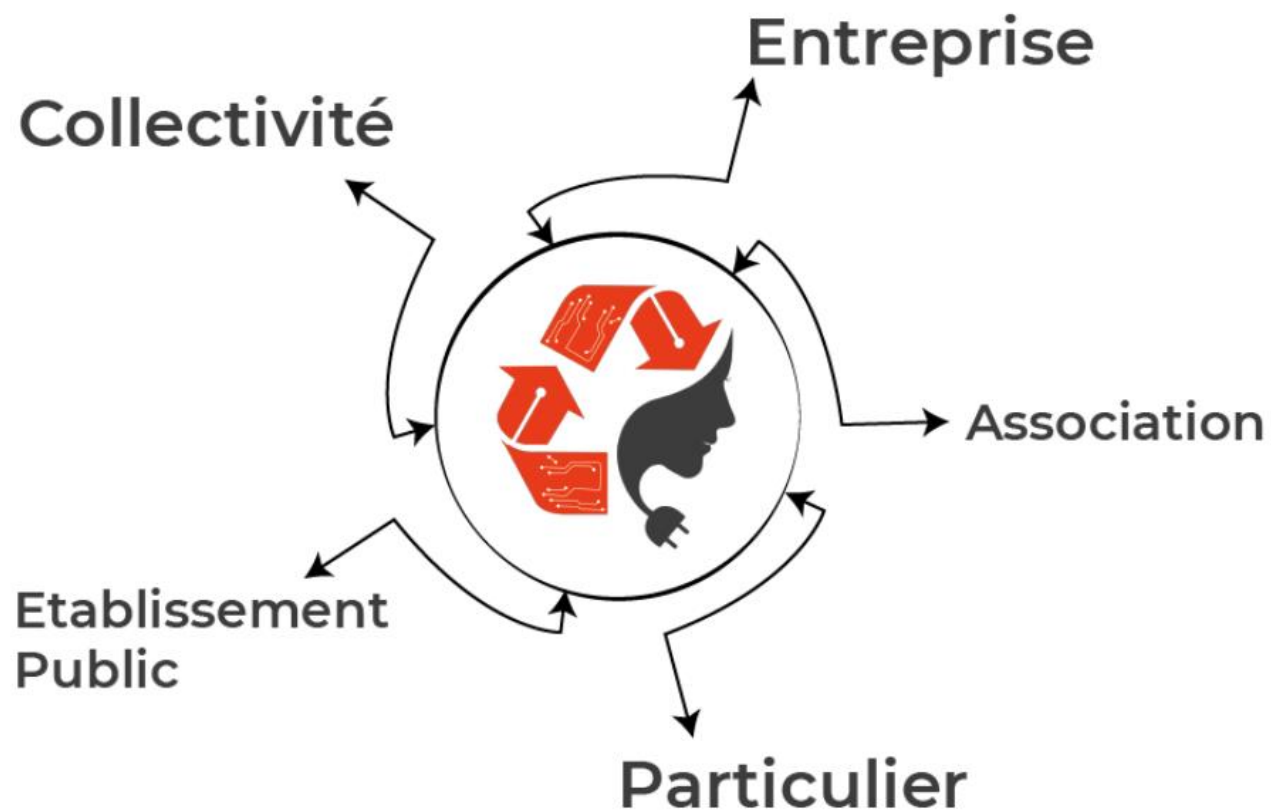
EVA développe une chaîne de valeurs

aux sens identitaires sur les plans économiques, écologiques et social.

Nous nous engageons notamment dans l'accès au numérique pour tous.



NOS 5 SOURCES DE COLLECTE



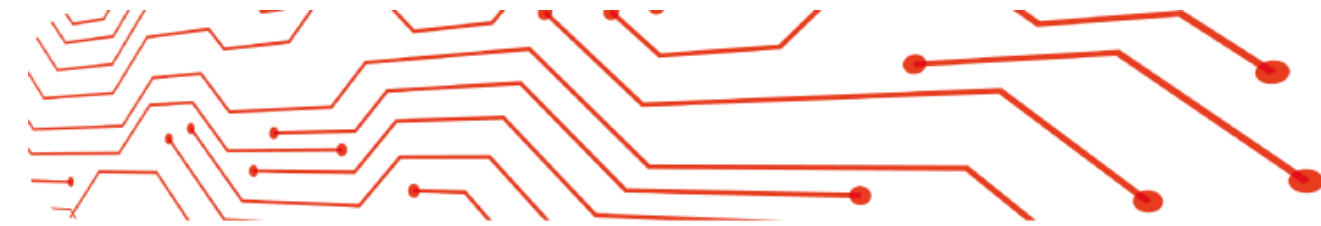
Après une étape de coordination avec les collectivités et les entreprises **qui a prouvé la faisabilité de sa démarche**, EVA met l'accent sur l'accès au numérique pour tous en s'ouvrant aux associations et aux particuliers.

CE QUE L'ON Y FAIT

Par son ambition d'un **engagement RSE 100% inclusif**, avec un **objectif 0% e-déchets**, EVA coordonne la traçabilité matérielle de la collecte jusqu'à la sécurité logicielle et s'appuie sur ses 5 piliers du recyclage.



UN PROCESS GLOBAL



1

Collecte dans vos locaux

2

Transport vers notre centre de traitement

3

Pesage

4

Identification

5

Démantèlement

6

Reporting

7

Fourniture documents administratifs

5

Contrôle

6

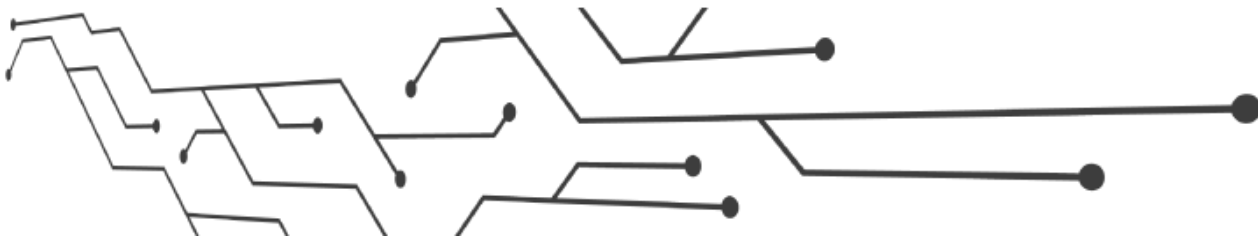
Suppression des données

7

Réparation, nettoyage et mise à jour

8

Réemploi



CE QUE NOUS COLLECTONS



Unité centrale



Ordinateur Portable



Baie de brassage,
serveur, switch, firewall



Smartphone



Écran PC



Caméra



Onduleur avec batterie



Appareil multimédia



Tablette



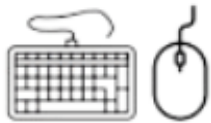
Console de jeux



Fraction DEEE



Imprimante
scanner, copieur



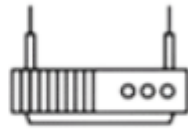
Clavier - Souris



Routeur Wifi



Composant



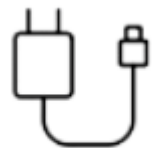
Box Internet



Écran cathodique



Fax



Chargeur et connectique



Téléphone filaire



Cartouche et toner neuf
obsolète (sous blister)

NOS SERVICES POUR LES ENTREPRISES ET LES PARTICULIERS

- **Réparation et maintenance**

Nous proposons des services **informatiques personnalisés et adaptés** aux besoins de nos clients, pour qu'ils puissent retrouver un ordinateur fluide et fonctionnel :

Diagnostic, nettoyage, réparation, suppression de virus, upgrade de composant (disque dur, mémoire, etc.), migration de système d'exploitation, transfert de données, etc.

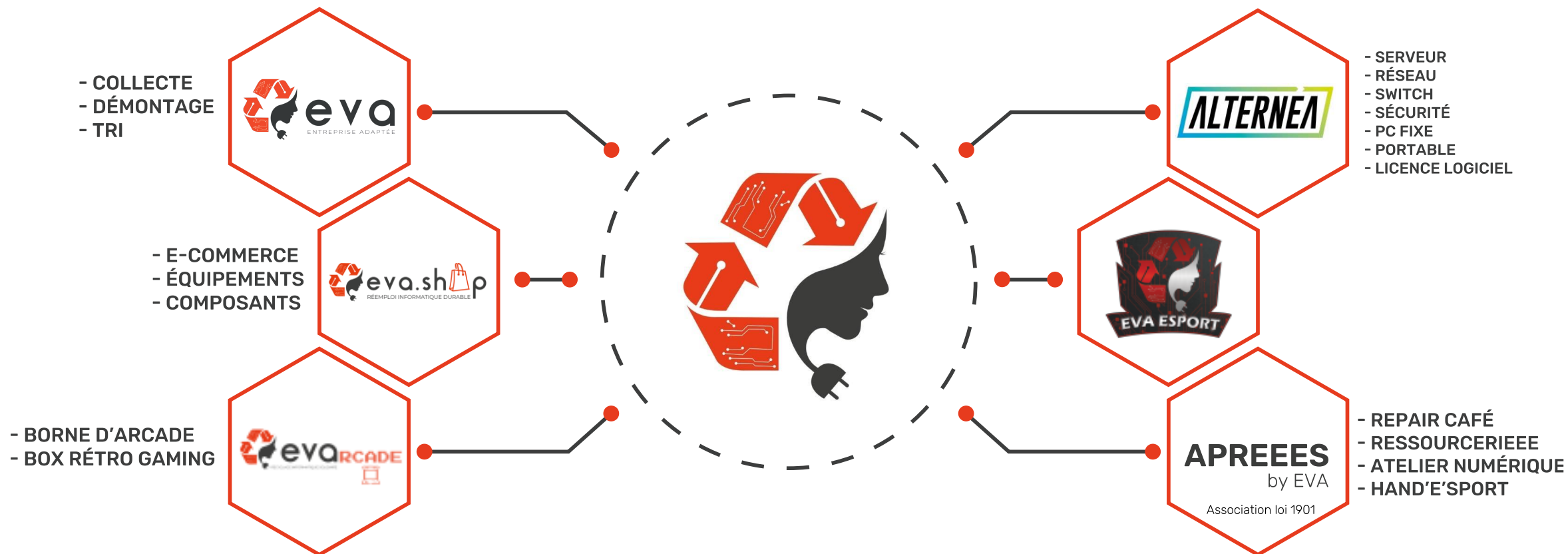
- **Effacement des données**

Notre service **d'effacement de données** assure la suppression définitive des informations et des données sensibles.

Nous utilisons pour cela la solution d'effacement de données **Blancco**, certifiées, approuvées et recommandées par plus de **15 organes directeur et organisations** de premier ordre dans le monde entier.



LA GALAXIE EVA



NOS AGRÉMENTS ET CERTIFICATIONS



Microsoft
AUTHORIZED
Refurbisher



Ord*i*3.0

EcoLogic

- Convention de référencement opérateur de prévention des déchets en cour
- Fond réemploi filière DEEE



Un terrain de 11 000 m², 3 000 m² de bâtiment, un espace de stockage de 600 m², une surface d'audit de 250 m², **regroupe sur un seul et même site, l'intégralité des prestations techniques liées à la gestion de fin de vie des matériels informatiques et électroniques**

NOTRE ECO SYSTEME



PLUS DE 250 ENTREPRISES ET STRUCTURES PARTENAIRES



LES COLLECTIVITÉS QUI NOUS FONT CONFIANCE





NOS ACTIONS SPÉCIFIQUES



Du service de collecte dans vos locaux au réemploi solidaire des machines, en passant par l'effacement sécurisé des données et les documents légaux de traçabilité. Un service 100% gratuit.

*Une entreprise adaptée + une association = **un double avantage***

**Des avantages pour votre collectivité et pour l'environnement,
rejoignez le mouvement !**

UNE COLLECTE POUR LA VILLE DE VITROLLES



LA LOI ANTI-GASPI / EVA



*La loi Anti-gaspillage n° 22021-105 pour une Economie circulaire, dite loi « AGEC » ou « 3R » pour **réduction, réemploi et recyclage**, a été votée en février 2020.*

*Cette loi d'intérêt environnemental a pour but d'agir en **limitant la génération de déchets** et en **renforçant l'information du consommateur** sur l'utilisation de biens issus du réemploi.*

***Les entreprises seront les premières sollicitées** par les réglementations découlant de cette loi. Les enjeux environnementaux deviennent alors **des questions stratégiques** pour les entreprises Françaises.*